

**GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

**J**

**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

Communiqué de presse n° 32(F)

23–24 septembre 2003

Déclaration de M. **JEAN-CLAUDE TRICHET**,  
Gouverneur suppléant du FMI pour la **FRANCE**,  
en séance plénière

**Déclaration de M. Jean-Claude TRICHET,  
Gouverneur suppléant du FMI pour la France,  
en séance plénière**

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Chers délégués,

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que la reprise de la croissance mondiale se confirme progressivement. Cependant, ce mouvement reste encore fragile, des déséquilibres persistent, certaines économies émergentes continuent de connaître d'importantes difficultés et des incertitudes géopolitiques demeurent, en dépit de la fin de la guerre en Irak.

Dans ce contexte, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts visant à améliorer la prévention et la résolution des crises. En outre, les pays développés doivent maintenir leur détermination à promouvoir une stratégie de développement durable au bénéfice de tous.

**I/ La reprise annoncée est en cours mais des déséquilibres persistent**

Les perspectives de croissance sont aujourd'hui plus favorables que lors de notre dernière réunion en avril dernier. La diminution des tensions géopolitiques, l'amélioration des conditions de marché ont largement contribué à la reprise.

Le retour sur un sentier de croissance forte et durable exige cependant que l'on s'attaque avec détermination à la réduction des déséquilibres macroéconomiques mondiaux qui persistent voire augmentent. Le déficit global croissant des balances courantes des pays les plus industrialisés, considérés dans leur ensemble, est préoccupant, puisqu'elle signifie que les pays les plus riches absorbent une part accrue de l'épargne dégagée dans le reste du monde.

La résorption de ces déséquilibres est nécessaire. Elle suppose une action en profondeur.

De ce point de vue, la poursuite des réformes structurelles doit être une priorité, dans le monde industrialisé comme dans les pays émergents ou en transition. Elle contribuera au renforcement du potentiel de croissance de l'économie mondiale, dont une des conditions est, également, la mise en œuvre de politiques budgétaires soutenables à moyen terme.

## **II/ La communauté internationale doit poursuivre ses efforts visant à améliorer la prévention et la résolution des crises financières**

Tout d'abord, je voudrais saluer la contribution essentielle du Bureau d'Evaluation Indépendant des politiques du FMI. Les recommandations des trois premiers rapports ont d'ores et déjà donné lieu à des échanges de vue fructueux conduisant à des progrès concrets et opérationnels. Ces travaux doivent continuer à nourrir notre réflexion collective et aider à l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du Fonds.

J'aborderai ici trois points.

*En premier lieu, le renforcement de la surveillance et de la prévention constitue une priorité.*

Depuis la crise asiatique, le FMI a consacré des moyens importants au renforcement de son dispositif de prévention des crises. Les travaux menés ces derniers mois sur l'amélioration des outils de la surveillance sont encourageants. Ils ont permis de clarifier les objectifs et le champ de la surveillance du FMI et d'en améliorer les modalités.

Des progrès supplémentaires sont possibles en matière d'évaluation de la soutenabilité des dettes publiques et externes, d'analyse des vulnérabilités des pays émergents, de développement d'une approche bilantielle des économies, et de surveillance de la stabilité du secteur financier. Je note également avec satisfaction que la démarche d'évaluation de l'application des codes et standards internationaux par le FMI a été réorientée dans un sens plus réaliste, avec le souci d'en améliorer l'efficacité.

S'agissant de la surveillance des pays sous programme, il convient d'assurer une plus grande autonomie opérationnelle à la surveillance en vue d'obtenir un « œil neuf », sans pour autant aller jusqu'à une séparation institutionnelle des services.

Une meilleure prévention des crises exige également une transparence accrue. Je me félicite de l'accord qui a été trouvé sur le passage au principe de la présomption de publication des rapports art. IV et des programmes de financement, – ainsi que des dispositions renforcées pour les programmes exceptionnels.

*En second lieu, nous devons poursuivre nos efforts visant à élaborer et développer des instruments de restructuration de dette souveraine.*

L'utilisation croissante des clauses d'action collective (CAC) dans les contrats d'émission de dette sous droit étranger, et cela depuis la publication du rapport du G10 en mars 2003, constitue un progrès récent et important. Je me félicite de constater l'ouverture croissante des participants de marché et des émetteurs à cette évolution.

Je crois par ailleurs qu'il est utile de continuer de réfléchir à un Code de conduite qui permettrait aux émetteurs, au secteur privé et à la communauté internationale de se trouver dans une situation de plus grande prévisibilité, notamment dans des situations difficiles ou de crise. J'encourage les pays émetteurs et le secteur privé à se concerter informellement sous l'égide du G20.

Ces efforts ne remettent bien sûr pas en cause les autres travaux liés à la résolution des crises, comme les questions de transparence des informations, agrégation des créances et comparabilité de traitement entre créanciers, sur lesquelles le FMI doit continuer de travailler.

*En troisième lieu, je voudrais souligner la nécessité d'une transparence et d'une gouvernance accrues.*

Je salue à cet égard la révision par le GAFI de ses 40 recommandations sur le blanchiment d'argent lors de la réunion plénière de Berlin en juin dernier. De même, l'acceptation par de nombreux pays des recommandations spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme est encourageant. Je me félicite des progrès effectués dans le déroulement du programme pilote d'évaluation dans ces domaines, mené par le FMI, la Banque mondiale et le GAFI. L'élargissement du champ des évaluations, effectuées par ces institutions, aux aspects policiers, de renseignement financier et judiciaires ce qu'on nomme en anglais le « law enforcement » est sans doute souhaitable, mais il faut en examiner plus précisément les implications en matière de ressources humaines et budgétaires.

### **III/ Nous devons promouvoir avec plus de force le développement durable et la réduction de la pauvreté dans le monde**

En 2002, Monterrey et Johannesburg ont été l'occasion pour les pays avancés de manifester leur solidarité à l'égard des pays en voie de développement. La France prend toute sa part dans cet effort ; je rappelle que le Président de la République française a annoncé l'an dernier une augmentation de l'Aide Publique au Développement (APD) française de façon à lui faire atteindre 0,5% du PIB en 2007 puis 0,7% du PIB en 2012. Le gouvernement français est ouvert à des idées novatrices de nature à accroître significativement le montant de l'Aide Publique au Développement française, en particulier, l'initiative de facilité de financement internationale.

La communauté internationale dans son ensemble doit trouver les moyens de concilier harmonieusement mondialisation et croissance. Il est souhaitable que les exportations des pays en voie de développement trouvent un accès plus large aux marchés des pays développés. Dans le même temps, l'insertion des pays les plus pauvres dans le commerce international exige la mise en place de mécanismes leur permettant de faire face aux effets négatifs de court terme de l'ouverture commerciale. Ces défis appellent en réponse un dialogue exigeant et permanent ; à cet égard, l'échec de Cancun est une déception indéniable, qui ne doit pas entraver toutefois les progrès vers les objectifs énoncés à Doha. Nous conservons l'espoir qu'un accord puisse être trouvé d'ici fin 2004.

Les institutions de Bretton Woods doivent également mettre tout en œuvre pour accompagner le processus en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ). Je regrette qu'un nombre encore insuffisant de pays aient atteint le point de décision et le point d'achèvement. La France soutient une méthode plus généreuse de calcul de l'allègement de dette additionnel au point d'achèvement (topping up). Compte tenu des divergences qui subsistent sur ce point au sein de la communauté internationale, nous souhaitons que les «Institutions Financières Internationales » travaillent à une proposition liant «topping up» et bonne gouvernance qui combinerait générosité, sélectivité et efficacité de l'aide allouée.

Enfin, il me semble très important que le financement à moyen terme de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) soit assuré.

\*\*\*

Le retour de nos économies sur un sentier de croissance durable suppose que nous mettions résolument en œuvre les réformes structurelles dont l'ensemble de nos économies ont besoin. Je réitère ma confiance aux institutions de Bretton Woods, et en particulier à ses directeur général et président, Horst Kolher and Jim Wolfensohn, pour continuer à diriger magistralement leurs institutions.